



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

# Communiqué de Presse

(Publié par le Greffe)

## INAUGURATION OFFICIELLE DES LOCAUX PERMANENTS DU TRIBUNAL

### LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES SALUE LE TRIBUNAL COMME ÉTANT UNE INSTANCE MODERNE, CAPABLE DE RÉAGIR RAPIDEMENT

HAMBOURG. La cérémonie d'inauguration du nouveau bâtiment du Tribunal à Nienstedten, Hambourg, a eu lieu le lundi 3 juillet 2000. La cérémonie a été organisée conjointement par le Tribunal international du droit de la mer, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Sénat de la Ville libre et hanséatique de Hambourg. Elle a eu lieu en présence du Secrétaire général des Nations Unies, son Excellence M. Kofi Annan. Le bâtiment a été conçu et construit pour le Tribunal par le pays hôte, la République fédérale d'Allemagne et la ville d'accueil, la Ville libre et hanséatique de Hambourg.



Remise des clés du bâtiment

Photo : Stephan Wallocha

La cérémonie a débuté avec l'arrivée du Secrétaire général et de Mme Nane Annan. Ils ont été accueillis par le Président du Tribunal, M. P. Chandrasekhara Rao, le Ministre fédéral allemand de la justice, Mme Herta Däubler-Gmelin, le bourgmestre de Hambourg, M. Ortwin Runde, le Sénateur de la justice de Hambourg, Mme Lore Peschel-

(à suivre)

A l'intention des organes d'information – document non officiel - également disponible sur le site web: <http://www.un.org/Depts/french/los/>

Gutzeit et le Greffier du Tribunal, M. Gritakumar Chitty. Leur arrivée fut accompagnée par un orchestre d'instruments à vent.

### **Remise des clés du bâtiment des locaux permanents**

M. Eberhard Pohlandt, Directeur de l'Office fédéral des bâtiments et responsable de la construction des nouveaux locaux a remis les clés du bâtiment au Président du Tribunal, M. P. Chandrasekhara Rao. M. Pohlandt a exprimé toute la fierté des ouvriers, des architectes, des ingénieurs, des consultants et des autorités qui ont participé à la construction du bâtiment. Le Président du Tribunal a remis les clés au Greffier du Tribunal, M. Gritakumar E. Chitty, en sa qualité de gardien du bâtiment.

### **Des élèves ont interprété la chanson des « Nienstedter Gören »**

A cette occasion, les 188 drapeaux représentant les Etats Membres des Nations Unies ont été déployés dans l'entrée du bâtiment. Un groupe de 30 élèves âgés de sept à huit ans venus de l'école « Schulkamp » de Nienstedten ont interprété la chanson des « Nienstedter Gören », une chanson traditionnelle sur le fait de grandir à Nienstedten, le nouveau voisinage du Tribunal.

### **Modèle du « Wappen von Hamburg I »**

M. Ortwin Runde, bourgmestre de la Ville libre hanséatique de Hambourg, a remis au nom du Sénat de Hambourg un cadeau au Tribunal consistant en un modèle d'un escorteur datant du dix-septième siècle, le « Wappen von Hamburg I » (l'emblème de Hambourg).

### **Visite du bâtiment**

Le Président du Tribunal, le Secrétaire général et d'autres hauts dignitaires ont visité le nouveau bâtiment, accompagnés de la Baronne Emanuela von Branca, représentante du cabinet d'architectes qui a conçu le bâtiment.

Le Secrétaire général a également brièvement visité la Villa Schröder datant du dix-neuvième siècle et qui fait partie des locaux permanents du Tribunal.

### **Cérémonie dans la salle d'audience principale**

La cérémonie inaugurale a eu lieu dans la salle d'audience principale des locaux permanents.

Le Président, le Vice-Président et les juges du Tribunal, le Secrétaire général, le Ministre fédéral allemand de la justice, le bourgmestre de Hambourg et le Président de la dixième Réunion des Etats Parties à la Convention du droit de la mer des Nations Unies,

(à suivre)

**A l'intention des organes d'information – document non officiel - également disponible sur le site web: <http://www.un.org/Depts/french/los/>**

**Communiqué de presse ITLOS/Press 36  
17 juillet 2000**

l'Ambassadeur Peter Donigi et le Greffier du Tribunal ont pris place sur le banc du Tribunal. Des représentants nationaux et internationaux ont assisté à la cérémonie. Parmi eux, des ministres et d'autres représentants gouvernementaux, le Conseiller juridique des Nations Unies, des ambassadeurs et des conseillers juridiques, des directeurs et des représentants de bureaux des Nations Unies et de cours internationales et régionales et d'autres instances, des experts en matière de droit de la mer, des membres du corps consulaire et d'autres hauts dignitaires dans le pays d'accueil.

Après l'ouverture de la cérémonie annoncée par le Greffier du Tribunal, le Président du Tribunal s'est adressé à l'auguste assemblée. Il a souligné que le « Tribunal est heureux de ce que son siège se trouve dans la Ville libre et hanséatique de Hambourg, une ville portuaire bien connue, réputée pour sa longue tradition en matière de transport maritime et de commerce maritime international ».

Au nom du Tribunal, le Président a exprimé ses remerciements au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, au Sénat de la Ville libre hanséatique de Hambourg et au peuple de l'Allemagne pour avoir voué le bâtiment au service de la cause du règlement pacifique des différends maritimes.

Le Président a en particulier souligné l'objectif du Tribunal de maintenir les méthodes efficaces et rapides qui ont été jusqu'à maintenant appliquées pour régler les affaires portées devant lui, objectif assorti de l'intention de promouvoir « le règlement des différends sans retard ni dépenses inutiles ». Il a également souligné que le « Tribunal n'a épargné aucun effort pour faciliter la tâche des parties appelées à ester devant lui ».

Concernant les relations entre les différents organes compétents pour trancher des différends conformément à la Convention des Nations Unies, le Président a souligné qu'« il n'existe aucune relation hiérarchique entre eux » et que ceux-ci « visent à se compléter les uns les autres dans le système global prévu pour le règlement des différends » et il a invité ces organes à montrer « un respect mutuel à l'égard des décisions rendues par les uns et les autres ».

La rencontre s'est poursuivie avec l'intervention du Ministre fédéral allemand de la justice qui a adressé au Tribunal les meilleurs vœux de la part du gouvernement allemand, exprimant sa confiance que le Tribunal continuera à intensifier ses activités en matière de règlement de différends et de développement du droit de la mer.

Le bourgmestre de Hambourg a remercié toutes les personnes qui ont participé à la construction du nouveau bâtiment, affirmant qu'en raison de son passé maritime, Hambourg était prédestinée à devenir le lieu idéal du siège du Tribunal.

Le Secrétaire général a souligné que pour la ligue hanséatique du quatorzième siècle « le droit de la mer n'était pas un luxe : c'était le garant de leur survie. Il en va de même pour nous à l'heure de la mondialisation de l'économie ».

(à suivre)

**A l'intention des organes d'information – document non officiel - également disponible sur le site web: <http://www.un.org/Depts/french/los/>**

M. Kofi Annan a décrit le Tribunal comme étant la « clé de voûte de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer » constituant, conjointement avec la Cour internationale de Justice, « une pièce maîtresse du système mis en place, depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies, pour maintenir la paix et la sécurité internationales ». Il a également affirmé qu'il fut enchanté de constater « qu'en quatre ans, le Tribunal a déjà acquis auprès des juristes internationaux la réputation d'être une instance moderne capable de répondre rapidement lorsqu'elle est sollicitée ».

Le Secrétaire général a déclaré qu'il était « très encourageant de constater que plus d'affaires ont été portées devant ce tribunal au cours de ses trois premières années d'existence que devant tout autre tribunal international créé précédemment » et il a exprimé l'espoir « qu'un nombre toujours plus grand de parties seront encouragées à s'en remettre au Tribunal pour régler leurs différends ».

Le Secrétaire Général a décrit le bâtiment, « outre qu'il a été conçu de manière à répondre très exactement aux besoins spécifiques du Tribunal, [comme étant] en soi une œuvre d'art ». Il a félicité les architectes qui ont su créer « une harmonie parfaite entre des arbres séculaires, préservés avec soin, l'ancien bâtiment rénové, qui a retrouvé tout son lustre, et la structure moderne de verre, de métal et de pierre qu'ils lui ont adjointe ».

Mme Maya Katharina Koch au violon et Mme Sara Janina Koch au piano ont interprété la sonate pour piano et violon, op. 30, No. 3 en sol majeur *Allegro vivace* de Ludwig von Beethoven pour l'ouverture de la cérémonie et la *Danse Espagnole* de Manuel de Falla à la clôture de la cérémonie.

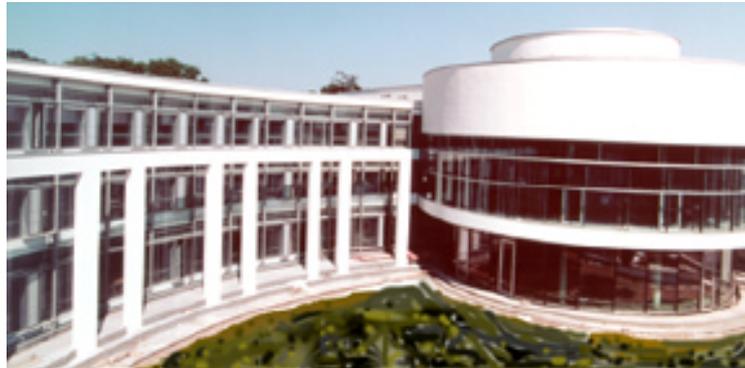
### **Les bâtiments**

Avec la mise en service de ses nouveaux locaux, le Tribunal disposera d'un bâtiment moderne, utilisant une technologie de pointe afin de promouvoir une administration efficace et rapide de la justice. Le Tribunal se compose de salles de cour, de salles de délibération, de bureaux de juges et de bureaux du Greffe.

(à suivre)

**A l'intention des organes d'information – document non officiel - également disponible sur le site web: <http://www.un.org/Depts/french/los/>**

**Communiqué de presse ITLOS/Press 36  
17 juillet 2000**



Les locaux permanents

Photo : Oliver Heisner

La Villa Schröder, édifice historique, qui a été construite par le banquier hambourgeois Frensdorf au début des années 1870 fait partie d'un ensemble de prestigieuses propriétés construites dans le style anglais campagnard le long de l'Elbchaussee. La villa a été intégrée dans le concept architectural des nouveaux locaux.

**Les déclarations faites au cours de la cérémonie de l'inauguration officielle du nouveau bâtiment (Press Release ITLOS/Press 36/Add.1) peuvent être obtenues sur le site Internet de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU.**

Des photos du bâtiment abritant les locaux permanents peuvent être obtenus à l'adresse Internet suivante : <http://www.un.org/Depts/los/ITLOS/Hdqrts/Hdqrpix.htm>

Des photos du Président, du Vice-Président, des Juges et du Greffier sont disponibles à l'adresse Internet suivante : <http://www.un.org/Depts/los/ITLOS/Judg2000/Judg2000.htm>

Les précédents communiqués de presse du Tribunal, les documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site internet de l'Organisation des Nations Unies : <http://www.un.org/Depts/french/los/> et auprès du Greffe du Tribunal.

S'adresser à M. Robert van Dijk: Wexstrasse 4, 20355 Hambourg, R.F.A.,  
téléphone: (49) (40) 35607-227/228, télécopieur: (49) (40) 35607-245/275,  
ou à l'ONU DC-1, suite 1140, New York, NY 10017,  
téléphone: (1) (212) 963-6480, télécopieur: (1) (212) 963-0908,  
adresse électronique: [press@itlos.hamburg.de](mailto:press@itlos.hamburg.de)

\* \* \*

**A l'intention des organes d'information – document non officiel - également disponible sur le site web: <http://www.un.org/Depts/french/los/>**